

**COMMUNE  
DE BISCHHOLTZ**



Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de Saverne  
Canton d'Ingwiller  
✉ Mairie,  
67340 BISCHHOLTZ  
☎/fax : 03.88.89.30.70  
mairie.bischholtz@orange.fr

**SEANCE DU MERCREDI 16 SEPTEMBRE 2020**

Membres présents :

SPACH Thierry - WILLEM Henri - DECKER Evelyne  
HEINTZ Françoise - JACOB Valérie  
KUHN-SCHNEPP Anita - LEONHART Audrey  
MILLER Pascal – MILLER Yann  
WEIL Sabine - REINHARDT Michel

Nombre de Conseillers

élus : 11  
en fonction : 11  
présents : 11

**1. Lecture et approbation du P.V. de la réunion du 10 juillet 2020**

Le PV de la réunion du 10 juillet 2020 est approuvé et signé à l'unanimité.

**2. Désignation du représentant de la commune à la commission locale d'évaluation des charges transférées de Hanau-La Petite Pierre**

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** le code général des impôts et notamment son article 1609 *nonies C*,

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 26 octobre 2016, portant création de la communauté de communes de Hanau-La Petite Pierre issue de la fusion de la communauté de communes du Pays de La Petite Pierre et de la communauté de communes du Pays de Hanau,

**Vu** la délibération n°6D du Conseil communautaire du 16 juillet 2020 créant une commission locale d'évaluation des charges transférées,

**Considérant** qu'elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal disposant d'au moins un représentant,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de désigner Thierry SPACH** comme représentant de la Commune de Bischholtz à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de Hanau-La Petite Pierre.

**3. Commission de contrôle des listes électorales**

Le renouvellement général des conseils municipaux intervenu en 2020 impose la mise en place de nouvelles commissions de contrôle des listes électorales. Pour ce qui concerne Bischholtz, Anita Kuhn-Schnepp et Yann Miller ne peuvent plus exercer la fonction de délégué de la commission de contrôle étant donné qu'ils ont été élus conseiller municipal. En effet, l'article L19 du code électoral dispose que les conseillers municipaux ne peuvent pas être désignés en qualité de délégué de l'administration ou de délégué du Tribunal Judiciaire.

Ont été désignés :

WEIL Léo en tant que délégué suppléant du Tribunal Judiciaire de Saverne  
MILLER Laurent en tant que délégué titulaire de l'administration

#### **4. Radar pédagogique**

Le Maire présente au conseil municipal deux devis pour l'installation d'un radar pédagogique sur la commune.

Le Conseil Municipal, après délibérations, décide par 10 voix pour et une abstention de commander le radar pédagogique Evolis Solution Solaire avec mât au tarif de 2.192 € HT. Il sera installé dans la rue Principale côté Rothbach.

#### **5. Travaux de voirie chemin d'Offwiller et chemin d'Ingwiller**

Le contrat départemental de développement territorial et humain prévoit une contribution au plan de relance économique à destination des communes. Il porte le nombre de projets soutenus au titre du fonds de solidarité communale pour le nouveau mandat de un à 2 projets par Commune et doivent correspondre à des projets décidés et engagés par la nouvelle équipe municipale.

La commune de Bischholtz souhaite présenter et réaliser son premier projet au titre du FSC, à savoir : Travaux de voirie chemin d'Offwiller et chemin d'Ingwiller

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de présenter le dossier de travaux de voirie chemin d'Offwiller et chemin d'Ingwiller comme 1<sup>er</sup> projet au titre du FSC
- que la maîtrise d'ouvrage du projet chiffré sera portée par la Communauté de Commune de Hanau-La Petite Pierre, compétente en la matière
- de transférer le Fonds de Solidarité Communale afférent à la demande de subvention à la Communauté de Commune de Hanau-La Petite Pierre

#### **6. Préservation du patrimoine non protégé**

M. le Maire informe le conseil municipal de la publication d'une aide régionale visant la préservation et la restauration du patrimoine architectural non protégé. Les travaux de restauration portant sur le clos, le couvert et le décor porté concerne, entre autres, le bâti à vocation culturel.

Dans le cadre de cette aide, les travaux de restauration des jalousies et des châssis vétustes situés sur le clocher de l'église et le ravalement de façades pourraient être éligibles. Le maire présente les devis pour la fourniture et la pose des menuiseries ainsi que pour les travaux de peinture.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de déposer un dossier de demande de subvention au titre de l'aide à la préservation et à la restauration du patrimoine non protégé auprès du Conseil Régional Grand Est - Direction culture patrimoine et mémoire
- de présenter les travaux de restauration de l'église Protestante faisant partie du patrimoine de la commune, à savoir :
  - fourniture et pose de menuiseries sur le clocher de l'église protestante selon devis établi par JUNG Jean-Georges 24a, rue Principale 67110 Uttenhoffen pour un montant de de 7.172,13 € HT
  - travaux de ravalement de façades selon devis Peinture Décors Koehl 3, rue du Lavoir 67350 Mulhausen pour la somme de 44.724,04 €.

#### **7. Rénovation salle socioculturelle**

Le contrat départemental de développement territorial et humain prévoit une contribution au plan de relance économique à destination des communes. Il porte le nombre de projets soutenus au titre du fonds de solidarité communale pour le nouveau mandat de un à 2 projets par Commune et doivent correspondre à des projets décidés et engagés par la nouvelle équipe municipale.

La commune de Bischholtz souhaite présenter son deuxième projet au titre du FSC, à savoir : rénovation de la salle socioculturelle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- présenter le dossier de rénovation de la salle socioculturelle
- demander le fonds de solidarité communale afférent au projet de rénovation au titre du 2è projet porté la commune de Bischholtz
- transmettre la demande d'aide au Conseil Départemental
- présenter les devis et l'estimatif financier selon détail ci-après :

Nature des dépenses		MONTANT HT
Désamiantage toiture	GCM	32 376,00 €
Faux plafond	SEPPIC	13 799,55 €
Isolation Thermique	KOEHL Peinture Décors	24 858,60 €
Toilettes PMR	DENNI	32 442,84 €
Carrelage salle	DENNI	19 850,33 €
Mise en conformité électrique	WOLF	21 635,00 €
Chauffage	DOLLINGER	13 336,00 €
Fenêtres et portes	JUNG Jean-Georges	19 967,14 €
Auvent porte d'entrée	WINLING Charpentés	2 007,40 €
Remplacement poteaux	WINLING Charpentés	465,60 €
Ossature bois PMR	WINLING Charpentés	905,40 €
<b>COUT DE L'OPERATION</b>		<b>181 643,86 €</b>
<b>FINANCEMENT</b>	<b>Fonds libres de la commune</b>	<b>108 986,32 €</b>
<b>FONDS DE SOLIDARITE COMMUNALE</b>		
<b>2è projet du nouveau mandat</b>	<b>Subvention FSC sollicitée</b>	<b>72 657,54 €</b>

## 8. Travaux et divers

Evelyne Decker informe le conseil que :

- des travaux de peinture ont été réalisés durant l'été dans la salle de classe de l'école
- la mairie a opté pour la fibre pro auprès d'Orange
- la mairie a signé une convention pour la collecte des vêtements et des chaussures usagés avec l'Association d'aide aux enfants atteints de leucémie (AEAL). Celle signée avec COLTHAB n'a pas été renouvelée. Deux nouveaux conteneurs ont été installés près de l'aire de jeux.

## 9. Commissions

Evelyne Decker propose finalement la création de 2 commissions, à savoir :

- Commission vie locale :  
Fleurissement – Nettoyage - Commémorations – Fête des aînés – Vie associative  
Elle est composée de Evelyne Decker – Françoise Heintz – Valérie Jacob – Anita Kuhn-Schnepp – Audrey Leonhart et Henri Willem
- Commission communication :  
Page Facebook – Bulletin communal - Flyers  
Elle est composée de Evelyne Decker – Valérie Jacob – Anita Kuhn-Schnepp